



AVIS D'APPEL D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2022 (Appel d'offres SF2016-01)

La ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour des services professionnels en évaluation foncière pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022. Sans nécessairement s'y limiter, ce mandat inclut les services suivants :

- La tenue à jour du rôle actuel 2016-2017-2018 et des prochains rôles 2019-2020-2021 et 2022-2023-2024;
- La mise à jour de la matrice graphique;
- Le maintien de l'inventaire des propriétés;
- L'équilibrage du rôle triennal 2016-2017-2018 et 2019-2020-2021 ;
- Toute autre tâche requise selon la loi pour l'exécution du présent mandat.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Seuls sont autorisés à soumissionner les professionnels en évaluation foncière ayant leur principal établissement d'entreprise dans la province de Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu au Québec.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission de 20 000\$ sous forme d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Deux-Montagnes.

Les soumissions (1 original et 3 copies) sous enveloppes scellées portant la mention « *Soumission – Évaluation foncière 2017-2022* » et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à **11 heures**, heure locale, le mardi **22 novembre 2016**, date et heure d'ouverture publique des soumissions, à l'adresse suivante :

Ville de Deux-Montagnes
Monsieur Jacques Robichaud, Greffier
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes, Québec J7R 1 L8

Le présent appel d'offres est assujéti à l'ACCQO, à l'AQNB et à l'ACI

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 25 octobre 2016.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier